Messieurs André DANGHESI, André PARIOLLAUD

Christian FOURNIER

Aubagne, le jeudi 19 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à notre réunion à l'Hôtel de Ville le 20 mars dernier, je vous confirme la possibilité de faire effectuer par les opérateurs se trouvant sur le toit de votre immeuble (Le Général) des mesures de champs électromagnétiques.

Pour ce faire, vous voudrez bien me communiquer les noms et adresses des personnes auprès desquelles les opérateurs ou le cabinet d'expertise dûment mandaté devront prendre contact. Il est souhaitable de ne pas avoir plus de deux locataires par cages d'escaliers.

Afin que ces contrôles soient exécutés dans les meilleures conditions, n'oubliez pas de préciser dans quelle plage horaire vous pourrez recevoir ces experts, en tenant compte que les intervenants sont des salariés qui travaillent habituellement dans les plages horaires de 8H à 12H et de 14H à 18H.

A la réception de ces informations, le délai d'intervention de ces cabinets d'expertises est habituellement de 5 à 6 semaines.

En espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Jacques PASCAL

Ingénieur pôle infrastructure, réseaux de communication, image et son, courants forts et faibles